

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DU PAPI MADON

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon est un établissement créé en 2010 par les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Son rôle est de définir, structurer et animer une stratégie globale de prévention des inondations sur son territoire. Son périmètre d'action couvre le bassin versant de la Meurthe et le bassin versant du Madon.

L'EPTB Meurthe-Madon s'est engagé dès 2011 dans une démarche d'élaboration d'un projet global de lutte contre les inondations et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin du Madon, qui s'est traduite par la labellisation d'un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en 2018. Cette contractualisation PAPI permet à l'EPTB depuis avril 2019 de mener l'ensemble des actions prévues au programme et de bénéficier de fonds européens (FEDER), d'un soutien de l'État (fonds Barnier), d'aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand-Est.

A ce jour, ce programme d'actions regroupe 6 opérations, mêlant enjeux « inondations » et enjeux environnementaux. Il vise aussi bien la réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations que la restauration des fonctionnalités naturelles du Madon.

Commune(s)	Opération	Action	Type d'aménagement	Objectif	Principes d'aménagements
Maroncourt Hymont Velotte-et-Tatignécourt Valleroy-Aux-Saules	1	6.1 7.3	Zone de ralentissement dynamique des crues	Augmentation du stockage des crues débordantes, afin de diminuer les hauteurs de submersion des zones urbaines et autres enjeux à l'aval.	Réalisation d'un ouvrage en remblais (d'environ 3m de hauteur), perpendiculaire au cours d'eau, permettant d'améliorer le stockage des crues lorsque le Madon déborde. Restauration d'un affluent en rive gauche.
			Digue à Maroncourt	Protection d'une habitation à Maroncourt.	Réalisation d'une digue et d'un muret (hauteur inférieure à 1m) pour protéger une habitation des crues du Madon.
Escles Lerrain	3	6.6	Reméandrage (restauration d'un ancien bras)	Ralentissement des écoulements en amont et amélioration du fonctionnement hydromorphologique du Madon.	Remise en eau du tracé original du Madon (déblaiement du tracé, reconstitution d'un lit mineur, plantations).
Mirecourt	4	6.4	Création d'un chenal de crue en lit majeur	Diminution des hauteurs de submersion des enjeux dans la traversée urbaine.	Création d'un chenal dans un pré en rive droite du Madon (déblaiement d'environ 50 000 m ³ , création de milieux humides, plantations, ...).
Haroué Vaudeville	5	6.5	Réalisation d'une annexe hydraulique en amont de la commune de Haroué	Amélioration du stockage des crues et reconquête des milieux associés au Madon.	Création d'une frayère à brochet et déblaiement d'une surface totale de 3,5 ha (environ 40 000 m ³).
Ceintrey Voinémont	6	6.7	Arasement des seuils de Ceintrey-Voinémont	Réduction de l'aléa inondation (fréquence de débordement et hauteurs d'eau) et restauration de la continuité écologique du Madon.	Arasement des seuils et aménagements d'accompagnement (banquettes végétalisées, ...).
Pierreville	7.10	7.10	Fermeture hydraulique d'un ouvrage en cas de crue du Madon	Protection des habitations inondables en cas de crue du Madon.	Réalisation d'un ouvrage muni d'un vannage et d'un dispositif de pompage, permettant d'éviter le remous du Madon dans un affluent en cas de crue ou mise en œuvre de dispositifs de protections individuelles après diagnostic de vulnérabilité.

A l'initiative du maître d'ouvrage, **le projet fait l'objet d'une concertation préalable**. Elle se déroulera pendant une durée de cinq semaines à compter **du 16 octobre jusqu'au 22 novembre 2020** sur le périmètre des communes du bassin versant du Madon.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **six ateliers de travail** dédiés aux opérations d'aménagement envisagées dans le cadre du projet, **deux réunions du panel citoyen** mis en place dans le cadre de la concertation, **un forum** de présentation et d'échange associant les acteurs du territoire et le grand public. Les dates et horaires de ces temps d'échange seront annoncés sur la page internet dédiée à la concertation. En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, ils se dérouleront en présentiel ou en ligne.

Une page Internet dédiée à la concertation sera accessible depuis le site Internet du maître d'ouvrage : **www.eptb-meurthemadon.fr**

Le **dossier de concertation** - présentant notamment les raisons et les objectifs du projet, les aménagements envisagés et la démarche de concertation - sera mis à la disposition du public en version papier dans les mairies des communes directement concernées par les aménagements envisagés (Escles, Lerrain, Maroncourt, Hymont, Velotte-et-Tatignécourt, Valleroy-aux-Saules, Mirecourt, Vaudeville, Haroué, Voinémont, Ceintrey, Pierreville), pendant les temps d'échange et en version téléchargeable sur la page Internet de la concertation.

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès, sur la page Internet dédiée à la concertation, à **une « Foire aux questions »** qui lui permettra d'obtenir des réponses aux questions les plus courantes. Un formulaire spécifique permettra de formuler des questions complémentaires, des avis et des contributions en lien avec le projet.

Pendant la concertation, le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies des communes directement concernées par les aménagements envisagés (liste ci-dessus).

Le présent avis sera publié sur le site Internet du maître d'ouvrage et en mairie des communes du périmètre de la concertation.